
**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Création de poste : Rédacteur Territorial - 2014_051

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le décret n°95-26 du 10 janvier 1995 portant échelonnement indiciaire applicable aux rédacteurs territoriaux,

Monsieur le Président expose à l'assemblée que considérant les besoins des services administratifs, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de Rédacteur Territorial d'une durée hebdomadaire de 31 heures (temps non complet), en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

- de créer à compter du 24 avril 2014 un poste de Rédacteur Territorial (catégorie B), à temps non complet de 31 heures hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 25/04/14

et publication du 25/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Création de poste : Rédacteur Principal 2° Classe - 2014_052

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président expose à l'assemblée que considérant les besoins des services administratifs, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 2° Classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures (temps complet), en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent cadre d'emploi.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

- de créer à compter du 24 avril 2014 un poste de Rédacteur Principal de 2° Classe (catégorie B), à temps complet,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 25/04/14

et publication du 25/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants : 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Hameau de l'Espinas : Attribution des lots - 2014_053

Vu la délibération du 28 septembre 2011 présentant le projet de réhabilitation du hameau de l'Espinas,
Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vu d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Le Président rappelle que suite à la consultation des entreprises pour la réhabilitation de ruines à l'Espinas la commission des marchés propose à l'assemblée d'attribuer les lots suivant le rapport d'analyse des offres.

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'il peut avoir avec certains candidats au présent marché, le 1^{er} Vice-président ne prend pas part au vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **DECIDE** à l'unanimité des membres présents :

– d'**ATTRIBUER** les lots et options comme suit :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Adresse	Montant (ht)
Lot 1 : Maçonnerie	CHAPELLE	48400 - COCURES	93 571.54
Lot 2 : Charpente couverture zinguerie	LEROUXEL	48000 - BARJAC	99 917.71
Lot 3 : Rejointement à la chaux	déclarer sans suite		
Lot 4 : Menuiseries extérieures bois	MENUISERIES ROUMEJON	30480 - CENDRAS	17 526.00
Lot 5 : Serrurerie	SARL GAILLARD	48300 - LANGOGNE	6 909.70
Lot 6 : Doublages cloisons peinture	attribution en attente		
Lot 7 : Menuiseries intérieures	MENUISERIES ROUMEJON	30480 - CENDRAS	15 245.62
Lot 8 : Electricité	ROURE Philippe	48220 - FRAISSINET DE LOZERE	14 569.15
Lot 9 : Plomberie sanitaire chauffage	NATALI	48160 - LE COLLET DE DEZE	27 429.85
Lot 10 : Poêle à granulés	COGRA	48000 - MENDE	3 478.83
Lot 11 : Pierres sèches	S&B	48400 - FLORAC	38 112.40

– d'**AUTORISER** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 19/05/14

et publication du 19/05/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphane MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphane MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Réhabilitation de la Maison de Marie : Avenant n°1 au lot 3 - 2014_054

Vu la délibération du 30 mai 2012 portant consultation des entreprises pour la réhabilitation de la Maison de Marie,
Vu la délibération du 25 juillet 2012 portant attribution du marché pour les travaux de réhabilitation de la Maison de Marie sur la commune de Fraissinet de Lozère,

Le Président rappelle que le lot 3 - Charpente-Couverture-Zinguerie est attribué à l'entreprise Pantel Couverture. Il précise que considérant l'avancement des travaux, il s'avère pertinent de poser une fenêtre de toit afin d'éclairer naturellement la cage d'escalier.

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 3 - Charpente-Couverture-Zinguerie d'un montant de 568.45€ ht.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°3 du marché de réhabilitation d'un bâtiment en bureau-logement connecté au haut débit sur la commune de Fraissinet de Lozère tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphane MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphane MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Construction d'un hangar à l'Espinas : Avenant 1 au lot 5 - 2014 055

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vu d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,

Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,

Vu la délibération 32-2013 portant attribution des lots 1, 2, 4 & 5 pour la construction du hangar,

Vu la délibération 45-2013 portant attribution des lots 3, 6 & 7 pour la construction du hangar,

Considérant que le lot n°5 du marché pour la construction du hangar à l'Espinas est attribué à l'Ets ROURE Philippe,

Considérant la nécessité de régulariser le montant du marché suite à une erreur matérielle intervenue dans la mise au point du marché - poste 1.20,

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 5 - Electricité d'un montant de 0.60 € ht.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°5 du marché de construction d'un hangar sur l'Espinas tel qu'annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le président à signer les documents de marché qui en résultent

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30 /04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Contrat de bail professionnel : Modification délibération 83-2013 - 2014 056

Vu l'article L.1311-1 et suivants, L.2122-22.5°, L2241-1 et L.2411-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime,

Vu la loi n°2002-1094 du 29 août 2002 d'Orientation et de Programmation pour la sécurité intérieure,

Vu la délibération 83-2013, approuvant l'établissement d'un bail professionnel avec l'Association des Artisans Bâisseurs en pierres Sèches (ABPS),

Le Président informe l'assemblée que la délibération 83-2013 du 22 novembre 2013 prévoit un contrat de bail professionnel avec l'Association des Artisans Bâisseurs en pierres Sèches (ABPS) pour une durée de 6 ans pour la mise à disposition d'un hangar à l'Espinas moyennant un loyer provisoire de 250€.

Il précise que pour garantir un usage pérenne des lieux à l'association ABPS, il convient de modifier la durée du bail. Enfin, et considérant que les travaux sont terminés, il convient de fixer définitivement le montant mensuel du loyer

Le Président propose à l'assemblée de porter la durée du bail à 12 ans et de fixer le loyer mensuel comme suit :

- du 1^{er} janvier au 31 mars 2014, suite à un usage partiel des locaux : 125€,
- à compter du 1^{er} avril 2014 : 250€

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **DECIDE** de modifier la délibération 83-2013 en fixant la durée du bail à 12 ans

– **FIXE** le montant du loyer comme suit :

- du 1^{er} janvier au 31 mars 2014, suite à un usage partiel des locaux : 125€,
- à compter du 1^{er} avril 2014 : 250€

– **AUTORISE** le Président à signer tous les actes résultant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte de gestion 2013 : CCCML - 2014 057

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le Budget Principal de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30 /04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte de gestion 2013 : Enfance & Jeunesse - 2014 058

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe Enfance & Jeunesse de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe Enfance & Jeunesse de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30 /04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphane MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphane MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte de gestion 2013 : La Maison de Marie - 2014 059

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe La Maison de Marie pour l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe La Maison de Marie pour l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30 /04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte de gestion 2013 : ZAE de Masméjean - 2014 060

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe ZAE de Masméjean pour l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe ZAE de Masméjean pour l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30 /04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte de gestion 2013 : Logement la Cure - Pont de Montvert - 2014 061

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALLIER Jean Pierre

Après s'être fait présenter le budget annexe Logement la Cure - Pont de Montvert pour l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe La Cure pour l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30 /04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants : 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte Administratif 2013 : CCCML - 2014 062

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2013 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	./.	18 734.48	./.	38 374.61	./.	57 109.09
Opérations exercice	202 789.49	210 661.25	226 694.14	230 460.25	429 483.63	441 121.50
Total	202 789.49	229 395.73	226 694.14	268 834.86	429 483.63	498 230.59
Résultat de clôture	./.	26 606.24	./.	42 140.72	./.	68 746.96
Restes à réaliser	1 826 084.15	1 826 084.15	./.	./.	1 826 084.15	1 826 084.15
Total cumulé	1 826 084.15	1 852 690.39	./.	42 140.72	1 826 084.15	1 894 831.11
Résultat définitif	./.	26 606.24	./.	42 140.72	./.	68 746.96

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte Administratif 2013 : Enfance & Jeunesse - 2014 063

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe Enfance & Jeunesse de l'exercice 2013 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Opérations exercice	179 020.87	179 020.87	./.	./.	179 020.87	179 020.87
Total	179 020.87	179 020.87	./.	./.	179 020.87	179 020.87
Résultat de clôture	0.00	0.00	./.	./.	0.00	0.00
Restes à réaliser	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Total cumulé	0.00	0.00	./.	./.	0.00	0.00
Résultat définitif	0.00	0.00	./.	./.	0.00	0.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte Administratif 2013 : La Maison de Marie - 2014 064

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe de la Maison de Marie pour l'exercice 2013 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	./.	18 249.51	./.	./.	./.	18 249.51
Opérations exercice	57 763.51	32 665.77	1 330.03	1 330.03	59 093.54	33 995.80
Total	57 763.51	50 915.28	1 330.03	1 330.03	59 093.54	52 245.31
Résultat de clôture	6 848.23	./.	0.00	0.00	6 848.23	./.
Restes à réaliser	24 230.24	43 897.04	./.	./.	24 230.24	43 897.04
Total cumulé	31 078.47	43 897.04	./.	./.	31 078.47	43 897.04
Résultat définitif		12 818.57				12 818.57

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte Administratif : ZAE de Masméjean - 2014 065

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe de la ZAE de Masméjean pour l'exercice 2013 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 283.00	./.	./.	./.	14 283.00	./.
Opérations exercice	15 219.35	14 283.00	15 219.35	57 819.35	30 438.70	72 102.35
Total	29 502.35	14 283.00	15 219.35	57 819.35	44 721.70	72 102.35
Résultat de clôture	15 219.35	./.	./.	42 600.00	./.	27 380.65
Restes à réaliser	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Total cumulé	15 219.35	./.	./.	42 600.00	./.	27 380.65
Résultat définitif	15 219.35	./.	./.	42 600.00	./.	27 380.65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Compte Administratif : Logement la cure - Pont de Montvert - 2014 066

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence(1) de ALLIER Jean Pierre

délibérant sur le compte administratif du budget annexe Logement la cure - Pont de Montvert pour l'exercice 2013 dressé par ALLIER Jean Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	./.	./.	./.	./.	./.	./.
Opérations exercice	140.00	./.	./.	./.	140.00	./.
Total	140.00	./.	./.	./.	140.00	./.
Résultat de clôture	140.00	./.	./.	./.	140.00	./.
Restes à réaliser	219 946.00	120 176.00	./.	./.	219 946.00	120 176.00
Total cumulé	220 086.00	120 176.00	./.	./.	220 086.00	120 176.00
Résultat définitif	99 910.00	./.	./.	./.	99 910.00	./.

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(1) Considérant la décision à prendre, le Président ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Fixation des taux des taxes locales pour 2014 - 2014 067

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de décider des taux des taxes locales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **FIXE** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2014 à 4.94 % ;

– **ETABLIT** les taux pour 2014 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 2.33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 2.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 56.90 %

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30 /04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Budget Primitif 2014 : CCCML - 2014_068

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'exercice 2014,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **FIXE** comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif de l'exercice 2014 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	288 336.72 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 071 475.17€

– **APPROUVE** le budget primitif de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère 2014.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphane MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphane MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Budget Primitif 2014 : Enfance & Jeunesse - 2014 069

Après s'être fait présenter le budget primitif Enfance & Jeunesse, agrégé au budget principal de la CCML, pour l'exercice 2014,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **FIXE** comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif Enfance & Jeunesse de l'exercice 2014 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	165 619.06€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00€

- **APPROUVE** le budget primitif Enfance & Jeunesse 2014.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30 /04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Budget Primitif 2014 : La Maison de Marie - 2014 070

Après s'être fait présenter le budget primitif La Maison de Marie, agrégé au budget principal de la CCML, pour l'exercice 2014,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **FIXE** comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif La Maison de Marie de l'exercice 2014 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 600.00€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 948.23€

– **APPROUVE** le budget primitif La Maison de Marie 2014.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30 /04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Budget Primitif 2014 : ZAE de Masméjean - 2014_071

Après s'être fait présenter le budget primitif ZAE Masméjean, agrégé au budget principal de la CCML, pour l'exercice 2014,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **FIXE** comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif ZAE de Masméjean de l'exercice 2014 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	290 028.35€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	187 238.70€

– **APPROUVE** le budget primitif ZAE Masméjean 2014.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30/04/14

**Nombre de membres
en exercice:** 17

Présents : 15

Votants: 17

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain VENTURA, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Michel RIOU

Représentés: Alain JAFFARD par Stéphan MAURIN, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

Objet: Budget Primitif 2014 : Logement la Cure - Pont de Montvert - 2014_072

Après s'être fait présenter le budget primitif Logement la Cure - Pont de Montvert, agrégé au budget principal de la CCCML, pour l'exercice 2014,

et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **FIXE** comme suit, les résultats des différentes sections du budget primitif Logement la Cure - Pont de Montvert de l'exercice 2014 :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 970.00€
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	223 786.00€

- **APPROUVE** le budget primitif Logement la Cure - Pont de Montvert 2014.

Ainsi fait et délibéré, le 24/04/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 30/04/14

et publication du 30/04/14